

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

19 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Information et promotion de l'enseignement de promotion sociale»	3
1.2	Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Rayonnement de la promotion sociale».....	3
1.3	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Enseignement de promotion sociale et ruralité»	5
1.4	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Réactions de certains conseillers musulmans en IPPJ sur la qualité des formations dispensées en collaboration avec l'EMB»	6
1.5	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Site destiné aux jeunes et relatif à l'éducation sexuelle»	6
1.6	Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Droit à l'avortement»	7
1.7	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Étude du CSA sur les stéréotypes et contre-stéréotypes».....	8
1.8	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Propos racistes envers des travailleurs en titres-services»	9
1.9	Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Prostitution sur internet»	11
1.10	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Chansons sexistes dans le folklore étudiantin»	11
2	Ordre des travaux	13

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h25.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Information et promotion de l'enseignement de promotion sociale»

1.2 Question de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Rayonnement de la promotion sociale»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Yves Evrard (MR). – De manière générale, l'enseignement de promotion sociale (EPS) colle de plus en plus à la réalité d'aujourd'hui. En effet, l'évolution des mentalités et du monde économique fait que, par choix ou par obligation, de nombreux travailleurs sont amenés à réorienter leur carrière professionnelle. Selon la nouvelle direction de la Haute École de commerce de Liège, la qualité première d'un travailleur est sa capacité à continuer à apprendre et à s'adapter à l'environnement. Je partage pleinement cette analyse. Répondre aux besoins réels de l'entreprise doit être une priorité pour l'enseignement. Sur ce point, le monde entrepreneurial et le monde de la formation se rejoignent. De par ses caractéristiques et sa flexibilité, l'EPS a toutes les qualités pour répondre à cette évolution sociétale et est donc susceptible de concerner de plus en plus d'apprenants.

Or, force est de constater que la promotion faite sur les sites www.ares-ac.be et www.enseignement.be est peu attractive et difficile à utiliser. Le site de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), par exemple, propose une liste des établissements, mais aucun lien ne renvoie vers les établissements en question. Les établissements qui le souhaitent développent et assurent leur propre promotion, mais l'initiative reste individuelle et l'offre globale est peu claire et attractive.

Prenons par exemple l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles qui compte 210 000 étudiants dont 16 % sont inscrits via l'EPS. Il s'agit d'un nombre non négligeable qui avoisine les 34 000 étudiants. Cette filière est cependant méconnue. Je rappelle que l'offre de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles est dispensée par six universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements de promotion sociale. De toute évidence, malgré son importance, ce chiffre n'ajoute pas à la visibilité de l'EPS. Quels sont les freins à cet égard? Dans le contexte actuel, soigner la présentation et la promotion de l'EPS me semble une priorité. Envisagez-vous de faire des efforts sur ce point?

Les informations reprises sur le site www.enseignement.be sont parfois incomplètes et le site pourrait être amélioré de manière significative. Quel est le service qui en assure la gestion? Comment se déroule la collaboration avec votre administration? Ne serait-il pas utile de travailler à la lisibilité de l'information et à la promotion de l'EPS en général?

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Que ce soit dans le chef du gouvernement ou ici, au Parlement, nous rappelons régulièrement le rôle essentiel de l'EPS. Cela fut encore le cas dernièrement, lors des discussions budgétaires au sein de notre commission. Cet enseignement constitue une filière de qualité pour les adultes en reprise d'étude et vise à améliorer leurs compétences dans de nombreux domaines.

Madame la Ministre, je vous ai interrogée dernièrement sur les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation, généralement désignés par l'acronyme anglais NEET (*Not in Education, Employment or Training*), sur la valorisation des acquis ou encore sur l'enseignement inclusif au sein des établissements de promotion sociale. Ces derniers n'ont de sens que si nous permettons aux apprenants de connaître l'ensemble des formations proposées par l'EPS.

Lors du débat budgétaire en commission, vous avez fait référence à la promotion de cet enseignement, en précisant que des moyens spécifiques sont attribués afin d'engager un équivalent temps plein chargé «de rendre une image crédible et de faire la promotion de l'enseignement de promotion sociale à l'extérieur». C'est l'occasion de faire le point sur l'une des facettes de l'EPS. Quand l'engagement de cette personne est-il prévu? Comment se déroulera la concertation avec les écoles et les réseaux? Face à l'objectif de rayonnement de la promotion sociale, quel sera concrètement son rôle? Par ailleurs, quelles sont les autres mesures prises afin de faire connaître l'EPS dans le paysage de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Isabelle Simonis, ministre de

l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Un appel pour l'engagement d'un représentant chargé d'assurer la visibilité, la promotion et la représentation de l'enseignement de promotion sociale au sein d'instances privées et publiques sera lancé, dès le début du mois de janvier prochain.

Plus spécifiquement, les tâches de ce représentant ou de cette représentante se déclineront comme suit: premièrement, il devra analyser les opportunités de formation au sein des bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (EFE) et des pôles d'enseignement, et démarcher les secteurs ou fédérations professionnelles ou encore le secteur public, afin de développer l'offre de l'enseignement de promotion sociale, en fonction de leurs besoins. Deuxièmement, cette personne devra proposer des suggestions de développement de l'offre d'enseignement, principalement pour les métiers en pénurie et les filières en alternance, en tenant compte des spécificités de l'enseignement de promotion sociale. Troisièmement, il lui incombera d'établir de nouvelles collaborations en termes de conventions de valorisation, afin de répondre aux besoins et demandes de formation des secteurs intéressés, dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie. Cette charge de mission, affectée au sein de la Direction générale de l'enseignement non obligatoire et de la recherche scientifique, viendra renforcer le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale.

Le site www.enseignement.be est géré au sein de l'Administration générale de l'Enseignement par la direction www.enseignement.be. Depuis mon entrée en fonction, j'ai été attentive au renforcement de la collaboration entre les différents services administratifs concernés.

La section Enseignement de promotion sociale du portail www.enseignement.be a été entièrement restructurée, il y a deux ans. Deux moteurs de recherche sont aujourd'hui disponibles: un annuaire d'établissements et des sections qui y sont dispensées et l'offre des débouchés de l'Enseignement de promotion sociale. Un annuaire des cours, tous niveaux d'enseignement confondus, est en cours de réalisation sur le site www.enseignement.be. Toute personne pourra ainsi prochainement effectuer une recherche transniveaux. J'ai également le plaisir de vous annoncer la publication, dans les prochains jours, du «Zoom sur l'enseignement de promotion sociale». Organisée autour de trois parties, cette publication présentera, dans un premier temps, le système modulaire, des aspects budgétaires et des données relatives aux chargés de cours de l'enseignement de promotion sociale. Une deuxième partie présentera le public cible de l'enseignement de promotion sociale. Des indicateurs tels que le niveau de diplôme, la structure

par âge, par sexe et la situation sur le marché du travail seront ainsi fournis. Enfin, des informations sur les différentes composantes et les domaines d'intervention de l'enseignement de promotion sociale seront exposées. Je pense notamment aux conventions-cadres et aux formations en milieu carcéral.

Ce travail est le fruit d'une collaboration étroite avec l'Administration générale de l'enseignement, la Direction de la recherche du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). Il bénéficiera d'une large diffusion auprès des établissements d'enseignement, des opérateurs de formation, des parlementaires et des cabinets, des universités, des centres de recherche, des Instances Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (IBEFE), des pôles d'enseignement supérieur et des opérateurs de formation régionaux.

M. Yves Evrard (MR). – À vous entendre, je deviendrais un adepte de la réduction du temps de travail. Cela vous permettrait de soulager un petit peu votre voix. Je vais être bref, parce que votre réponse a été longue.

On sent bien que vous tracez différentes lignes directrices grâce auxquelles vous espérez améliorer les aspects que nous avons soulevés, avec ma collègue, Mme Simonis. Je souhaiterais, en tout cas, que vous puissiez les évaluer. Dire que l'on va mettre en œuvre telle ou telle démarche est louable, mais il faut passer aux actes. J'imagine que la collecte de statistiques est plus ou moins délicate, en fonction des types de modules suivis. Mais il serait bon de s'assurer de la pertinence des projets. Nos questions traduisaient un besoin manifeste de la société. Il nous appartient d'y répondre au mieux et de le faire savoir.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Je remercie la ministre pour la présentation de toutes ces initiatives qui me semblent appropriées aux besoins. Les choses vont donc dans le bon sens. Il est vrai que je partage l'envie de disposer de statistiques, mais nous savons aussi que les directions ont le sentiment que ces informations leur sont demandées pour finir dans des tiroirs. Elles se trompent partiellement, car elles n'imaginent pas que l'on parle d'elles en réunion de commission, mais il y a néanmoins du vrai dans cette affirmation.

Ainsi, que ce soit dans l'enseignement obligatoire ou en promotion sociale, la demande constante de données administratives est à mettre en balance avec l'énergie dépensée en parallèle par les équipes sur le terrain. Cela étant, nous sommes désireux d'avoir accès à ces chiffres, car cet enseignement nous tient à cœur et il serait catastrophique que nous n'en parlions pas. Ces mesures me semblent donc de bon augure, mais évitons de harceler les services concernés – même si ce n'est

pas votre objectif. Il faut raison garder.

1.3 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Enseignement de promotion sociale et ruralité»

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, ma question s'inscrit dans le prolongement des deux premières puisque l'on annonce notamment différentes réflexions portant sur l'enseignement de promotion sociale (EPS). Le but de la collecte de chiffres n'est pas de harceler tel ou tel directeur, mais simplement de trouver les mécanismes qui permettent d'avoir une base correcte de réflexion, base qui pourra aussi nous guider pour quelques éléments que je voudrais souligner ici.

Tout d'abord, le rapport du collège d'experts de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) chargé de préparer l'enseignement supérieur à l'horizon 2020 évoque la possibilité de transfert de l'EPS vers les autres institutions sous la forme de départements clairement identifiés. Ensuite, vous avez indiqué, Madame la Ministre, que les recommandations ou les mesures préconisées dans le rapport devraient être soumises à analyse, l'objectif final étant de favoriser l'intérêt de l'étudiant et l'efficacité du système. Nous vous rejoignons sur ce point. Parallèlement, lors d'une précédente réunion de commission, vous évoquiez les fusions volontaires entre établissements de promotion sociale et vous annonciez un arrêté en ce sens.

Ces éléments nous amènent à penser que l'EPS va connaître de profonds changements. Ceux-ci ne m'effraient pas, car ils témoignent d'une dynamique qui correspond aux besoins de la société. Encore faut-il que l'adéquation soit parfaitement réalisée.

Madame la Ministre, avez-vous une idée du délai relatif à cette restructuration de l'EPS? Souhaitez-vous organiser une concertation avec le secteur et les acteurs de terrain? Quels seront les critères objectifs retenus pour la fusion des établissements d'EPS? On sait que pour l'implantation des cités des métiers ou encore des structures collectives d'enseignement, les critères choisis à l'époque ont clairement désavantagé les zones rurales. Or, selon vos propres propos, les notions de ruralité, de tissu économique local ou de besoins des entreprises doivent être intégrées dans la réflexion. Comment comptez-vous tenir compte de ces éléments afin d'éviter que les zones rurales soient, une nouvelle fois, les parents pauvres de cette restructuration ou de vos différentes réflexions?

Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale est passé de 123 à 86 de 2004 à 2016. Risque-t-on de voir encore diminuer l'offre, notamment en région rurale? Optimiser l'offre, oui. La rendre plus efficace, la moderniser, oui. Mais pas en supprimant des filières installées dans des zones moins peuplées. Pourriez-vous nous donner votre opinion à ce sujet?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Je proposerai au gouvernement un arrêté visant à encourager des restructurations d'établissements d'enseignement de promotion sociale. Ce texte devrait être déposé dans le courant du printemps 2018. Il fera l'objet, comme tout texte à portée réglementaire, de concertations avec les organisations syndicales et des pouvoirs organisateurs et sera soumis pour avis au Conseil d'État. L'avis de l'ARES sera également sollicité.

À ce stade, il est prématuré de préciser quels critères objectifs seront retenus pour encourager les modifications structurelles d'établissement. Le décret du 16 avril 1991 précise en son article 96 que, par restructuration, il faut entendre la reprise par un établissement autonome d'une ou de plusieurs implantation(s) dépendant d'un autre établissement. Ce même décret autorise également aujourd'hui une restructuration d'établissements sur la base d'une réorganisation de l'offre d'enseignement en termes de niveau d'enseignement.

Comme vous, Monsieur le Député, je considère que l'offre d'enseignement doit être optimisée. L'exemple du bachelier en comptabilité, cursus parfois organisé dans des établissements distants de moins de dix kilomètres l'un de l'autre, doit conduire les responsables des réseaux d'enseignement à repenser leur offre de formation de manière structurée. Par contre, il me paraît essentiel que les établissements puissent proposer, dans l'enseignement de promotion sociale, secondaire et supérieur, des cursus liés aux besoins socioéconomiques locaux et assurant, bien entendu, la couverture du territoire la plus adaptée. Le caractère de ruralité qui vous est cher devra également être pris en compte. Le modèle proposé sera construit dans une logique purement incitative, avec des restructurations librement négociées entre pouvoirs organisateurs et donc sans portée coercitive.

M. Yves Evrard (MR). – Je voudrais formuler trois observations. Tout d'abord, le décret de 1991 n'offre aucune garantie pour des services en zone rurale. Il définit simplement les contours de la restructuration.

Ensuite, en cas de restructuration, il faut pouvoir se baser sur des critères objectifs, d'où la nécessité d'obtenir des chiffres, des indicateurs, qui permettent d'objectiver la demande. Comme

vous l'avez indiqué, il conviendra aussi d'évaluer les besoins économiques locaux, ce qui nécessite également des paramètres objectifs. Je sais que c'est compliqué, mais mettre un tel projet en œuvre sur la base d'éléments probants est, à mon sens, plus judicieux.

Enfin, je partage votre argument selon lequel il est logique de rationaliser à partir du moment où l'on trouve la même offre à dix kilomètres de distance. Il faut toutefois éviter que la rationalisation de certains outils entraîne des distances d'une centaine de kilomètres entre deux établissements, ce qui pénaliserait les zones rurales. J'entends que vous serez attentive à cet élément. Si vous pouvez vous souvenir de mon intervention lors de toutes vos réflexions, les choses progresseront, j'en suis convaincu, dans le bon sens.

1.4 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Réactions de certains conseillers musulmans en IPPJ sur la qualité des formations dispensées en collaboration avec l'EMB»

M. Yves Evrard (MR). – Ma question s'inscrit dans le cadre de nos dernières discussions, notamment lors de l'analyse du budget. Je m'étais permis de vous interroger sur les formations organisées en collaboration avec l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB) à destination des conseillers islamiques et sur leur succès relativement mitigé auprès des étudiants.

Comme vous le savez sûrement, quelques jours après notre discussion, la presse nous informait que certains conseillers islamiques remettaient en question la qualité des formations qui leur avaient été proposées, tant sur le fond que sur la forme. L'un d'entre eux déclarait: «Nous étions déçus de la médiocrité de ce qui nous a été offert». Difficile d'être plus clair. L'article en question dénonçait aussi l'attention accordée à la communication politique plutôt qu'à la qualité de la formation. Cet éclairage pourrait expliquer pourquoi aucun des douze étudiants ayant suivi la formation visant à mieux outiller les conseillers islamiques dans le domaine de l'accompagnement civil et social n'a souhaité présenter l'examen.

Madame la Ministre, je pense que votre intention était bonne et de nature à favoriser le vivre ensemble dans le contexte que nous connaissons. J'aurais voulu connaître votre position quant aux propos évoqués dans cet article qui invite, je crois, à une réaction claire, nette et précise de votre part.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Comme vous le savez, l'Enseignement

de promotion sociale est intervenu comme prestataire de formation pour l'Institut de promotion des formations sur l'islam.

Parmi les douze conseillers islamiques inscrits, huit ont suivi l'intégralité de la formation et n'ont formulé aucune remarque d'ordre pédagogique ou organisationnel aux chargés de cours qui ont assuré les activités d'enseignement. Je confirme toutefois que les conseillers ne se sont pas présentés à l'épreuve d'évaluation organisée au terme de leur parcours.

Pour rappel, cette formation n'était pas obligatoire, mais qu'elle avait été vivement conseillée par les responsables de l'Exécutif des musulmans de Belgique.

C'est d'ailleurs en étroite collaboration avec l'Exécutif que les dossiers pédagogiques des unités d'enseignement ont été élaborés. Les finalités particulières, le contenu des programmes ainsi que le nombre de périodes dévolues aux formations ont été construits conjointement avec la personne de référence que le président de l'Exécutif des musulmans de Belgique a désignée à cet effet.

Je suis dès lors surpris des informations parues dans la presse à ce sujet, car il n'était pas possible pour l'Enseignement de promotion sociale d'être plus à l'écoute des besoins du terrain dans ce dossier.

Il appartiendra à mon collègue Jean-Claude Marcourt de se positionner sur les suites à réserver au projet.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, je note vous avez été à l'écoute et que vous avez tenté de répondre au mieux aux sollicitations. En lisant l'article aux propos assez clairs, je conserve néanmoins le sentiment que les ministres Marcourt et Madrane ainsi que vous-même avez tous été roulés dans la farine. C'est le message que nous pouvons en déduire, et je n'ai pas entendu énormément de démentis à ce sujet. Je reste convaincu que ces propos doivent vous interpellier, vos collègues et vous-même. Cette formation est indispensable pour le futur et les différents protagonistes l'ont demandée. Il faudrait obtenir un résultat autrement plus porteur aux yeux du public que celui issu des propos tenus dans la presse. Au final, il s'agit d'un sacré problème de communication.

1.5 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Site destiné aux jeunes et relatif à l'éducation sexuelle»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Le grand intérêt de la société civile sur la question du harcèlement sexuel a démontré l'importance de

l'éducation dans tous les domaines touchant à la sexualité. Mieux informer les générations futures est important pour contribuer à protéger les jeunes et en particulier les femmes qui sont souvent victimes de la banalisation de certains comportements. Par exemple, pour 65 % des jeunes, les violences sexuelles sont jugées tolérables. Votre action s'inscrit bien évidemment dans ce sens avec la labellisation «EVRAS en jeunesse». Cependant, les activités d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ne touchent pas tous les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, un jeune sur cinq n'a toujours pas accès à ces informations. Or, aujourd'hui, les jeunes ont l'occasion de trouver des réponses à leurs questions sur la panoplie de sites pornographiques offerte par internet et qui a tendance à renforcer les stéréotypes aussi bien pour les filles que pour les garçons.

La Flandre a récemment mis à disposition des jeunes le site www.allesoverseks.be. Bien que cet outil ait provoqué des polémiques, il permet de toucher un grand nombre de jeunes et de leur fournir un certain nombre de réponses à leurs questions. Si les méthodes utilisées en éducation sexuelle divergent d'une Région à l'autre, il n'en reste pas moins que ce type d'outil permet de toucher un grand public sans risquer de renforcer certains stéréotypes. Bien entendu, un tel outil doit être complémentaire avec le travail des acteurs de terrain et doit être adapté au public francophone.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle développer pour les jeunes francophones un site internet du type www.allesoverseks.be? Existe-t-il déjà une plateforme sur laquelle les jeunes peuvent se renseigner pour savoir à qui s'adresser en cas de questions ou de problèmes sexuels? Au cours d'un colloque sur l'EVRAS, le représentant de la ministre Schyns a souligné sa volonté d'intégrer certains points de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans le référentiel du tronc commun. Avez-vous eu des contacts avec la ministre de l'Éducation à ce sujet?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame, je vais être très brève, car je me suis déjà exprimée à maintes reprises sur le sujet. Vous connaissez mon engagement en faveur du développement de l'EVRAS pour la jeunesse et mes prises de position très claires pour sa généralisation à l'école. Il s'agit pour moi d'une réponse essentielle et nécessaire à tous les éléments que vous venez de soulever. Complémentairement, il est important que ces informations de qualité soient aussi dispensées en ligne. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les centres de plannings familiaux s'y attèlent. C'est également le cas d'opérateurs agréés en jeunesse tels que les centres d'information des jeunes (CIJ). Il est ainsi possible de trouver des informations sous forme

de foires aux questions, de dossiers ou d'espaces de parole sur lesquels tout un chacun peut poser ses questions.

Par ailleurs, je citerai également la plateforme www.loveattitude.be dont les promoteurs sont les quatre fédérations de plannings familiaux. Elle a pour objectif d'être un site informatif, dynamique et interactif. Ce site est donc un portail présentant l'ensemble des coordonnées et des spécificités de tous les plannings familiaux en Wallonie et à Bruxelles. Quant aux contacts avec mes collègues du gouvernement, croyez bien qu'ils sont toujours en cours, mais il n'a jamais été proposé d'intégrer l'EVRAS au tronc commun. Cette proposition sera évidemment examinée si elle est formulée un jour.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, le site internet www.loveattitude.be que vous évoquiez précédemment semble plus figé, moins moderne que le site www.allesoverseks.be. Nous savons que pour les jeunes, tout doit aller très vite et qu'il faut pouvoir partager les contenus. Il serait peut-être intéressant d'allouer des crédits à la modernisation de ce site afin de le rendre un peu plus attractif.

1.6 Question de Mme Déborah Gérardon à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Droit à l'avortement»

Mme Déborah Gérardon (PS). – Alors qu'un vent rétrograde souffle, un peu partout en Europe, sur le droit des femmes et notamment sur leur droit de disposer de leur corps et de contrôler leur maternité, le Conseil de l'Europe pointe du doigt plusieurs pays quant à leur législation concernant l'avortement. La Belgique est elle-même en proie, au niveau fédéral, à une politique dont les cibles favorites sont les femmes. Nous en avons déjà souvent discuté.

Au vu des mesures prises autour de la maternité, des mesures remettant en cause le droit à l'avortement ne sont-elles pas à craindre? Comment pourrions-nous, dans le respect des compétences attribuées à la Fédération Wallonie-Bruxelles, lutter contre de telles attaques au droit des femmes de disposer de leur corps?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – J'ai bien pris connaissance du rapport du Conseil de l'Europe sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes en Europe, paru ce 5 décembre dernier.

Je me réjouis des positions fortes prises par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe concernant ces droits fondamentaux.

En effet, malgré certains progrès importants au cours des dernières décennies, certains pays disposent toujours de lois, de politiques ou de pratiques qui limitent sérieusement ou interdisent le droit des femmes à l'avortement. Dans d'autres pays, il y a une tendance à remettre en question et à affaiblir des engagements pris de longue date quant à l'accès à l'avortement ou à la contraception. La Belgique n'est malheureusement pas épargnée, puisque l'avortement est encore dans le Code pénal et que des restrictions sont régulièrement proposées de manière insidieuse ou larvée.

Ainsi, le commissaire adresse des recommandations aux États membres du Conseil de l'Europe, notamment pour garantir l'accès de toutes les femmes à des services d'avortement sûrs et légaux, pour investir dans la santé sexuelle et reproductive des femmes et pour établir un système de santé conçu pour faire progresser la santé et les droits sexuels et reproductifs.

Il insiste également pour garantir une éducation sexuelle complète, conforme aux «Standards pour l'éducation sexuelle en Europe» publiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il demande de veiller à ce que la clause de conscience qui, dans certains pays, autorise des professionnels à refuser de prodiguer des soins ne constitue pas un obstacle empêchant les femmes d'avoir accès, en temps utile, à des soins de santé sexuelle et reproductive.

Tout comme le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, cette remise en question, de plus en plus fréquente et virulente, des fondements du droit à l'avortement m'interpelle fortement. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que le vent tourne. C'est pourquoi, dans la lignée des recommandations émises par le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, nous avons décidé, en collaboration avec le ministre-président, d'organiser une conférence internationale de grande envergure sur le droit à l'avortement. Elle aura lieu, en principe, les jeudi 21 et vendredi 22 juin 2018. L'ensemble des ministres, parlementaires européens et belges compétents en la matière y seront invités, de même que des experts et des représentants d'associations nationales et européennes défendant ces droits.

Compte tenu du contexte, il nous semble essentiel de porter ce débat au niveau international en suscitant, autant que possible, une alliance entre représentants politiques, institutionnels, et représentants de la société civile.

Cet événement sera l'occasion de signer une déclaration informelle commune comportant des recommandations à porter auprès des plus hautes instances européennes et internationales et, je l'espère, de créer un mouvement pour renforcer davantage ces droits fondamentaux.

Mme Déborah Gérardon (PS). – Je me réjouis d'être les 21 et 22 juin pour pouvoir partici-

per à cette conférence qui constitue une excellente initiative.

1.7 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Étude du CSA sur les stéréotypes et contre-stéréotypes»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Depuis juin 2016, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) réalise des missions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit notamment de réaliser une analyse périodique de la représentation équilibrée des femmes et des hommes. Dans ce cadre, et en partenariat avec la Haute Autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA), le CSA a mené une étude sur la place et la représentation des femmes dans les fictions télévisées coproduites en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015. Des fictions du «Fonds séries», des webséries et des coproductions en partenariat avec la France ont été étudiées. Ce sont toutes des séries familiales, des séries policières ou des webséries.

Les analyses établies se fondent sur un cadre méthodologique commun. Le CSA et la HAICA ont analysé les attributs constitutifs de l'identité du personnage dans le récit: nom, prénom, surnom, genre, catégorie d'âge, état civil, orientation sexuelle, maternité ou paternité, catégorie socio-professionnelle, lieu de vie, espaces de référence, mise en valeur du corps, normes et valeurs, et caractéristiques comportementales. Ils se sont ensuite penchés sur le rôle ou la fonctionnalité du personnage dans le récit. Enfin, ils ont procédé à une relecture de l'ensemble afin de déterminer s'il existe des stéréotypes, contre-stéréotypes ou anti-stéréotypes de genre.

Des bilans quantitatifs et qualitatifs ont été effectués. D'un point de vue quantitatif, une sous-représentation des femmes dans ces séries a été observée, malgré une présence féminine relativement importante dans des positions clés. D'un point de vue qualitatif, les résultats sont nuancés. Le CSA note la présence d'éléments positifs et encourageants: un moindre impératif de «jeunisme» et des personnages féminins qui sont en majorité des femmes actives dans des métiers diversifiés: police, médecine, journalisme, agriculture ou personnel de service. Le CSA les qualifie même d'«héroïnes post-féministes», c'est-à-dire des femmes cherchant à concilier vie de famille, relations sentimentales et carrière professionnelle. Néanmoins, le CSA met également en lumière des éléments négatifs: le poids des prescrits sociaux, la mise en scène de personnages paradoxaux et l'absence de diversité. En effet, 94 % des femmes dans ces séries sont blanches, valides, hétérosexuelles et minces. Le CSA évoque la nécessité

d'améliorations en conclusion de son rapport.

Madame la Ministre, quelles sont les pistes évoquées et qu'en pensez-vous? Comment allez-vous en tenir compte dans le prochain contrat de gestion de la RTBF? Je sais bien que cela ne relève pas de votre compétence, mais de celle de M. Marcourt. Je suppose toutefois qu'en tant que ministre des Droits des femmes, vous aurez la possibilité de le conseiller et de lui donner des indications quant à l'intégration de cette question dans le contrat de gestion.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance des résultats de l'étude menée par le CSA en partenariat avec la HAICA, relative à la place et à la représentation des femmes dans les médias audiovisuels belges et tunisiens. Cette analyse des fictions de la Fédération Wallonie-Bruxelles reposait sur la question suivante: «Un rôle social est-il assigné aux personnages de fictions en fonction de leur sexe? Dès lors, existe-t-il des stéréotypes de genre?»

Nous savons combien les stéréotypes sur les femmes et les hommes présentés dans les médias ont une incidence sur les mentalités. Je tiens à saluer le CSA pour cette nouvelle analyse qui apporte un éclairage genré des séries télévisuelles diffusées en Fédération Wallonie-Bruxelles et, aussi, une occasion de sensibiliser le public sur ces questions.

Le CSA nous a indiqué que, dans le prolongement du colloque orienté vers les médias et la société civile tunisienne qui s'est tenu à Tunis les 7 et 8 décembre derniers, un travail avec la HAICA était en cours en vue de publier des conclusions communes contenant des pistes en matière de régulation. Il s'agit de réfléchir à des champs de développement possibles et à des actions régulatrices. Ces pistes s'adresseraient aux pouvoirs publics, aux éditeurs des services de médias audiovisuels (SMA), mais aussi aux producteurs, réalisateurs et scénaristes. Tout l'enjeu était de faire porter la réflexion par rapport au genre sur l'ensemble de la chaîne de production-diffusion audiovisuelle. Ces idées n'étant pas encore finalisées et adoptées, elles ne peuvent pas être diffusées.

Sur la base des recommandations d'Alter Égales, j'ai également demandé au CSA de procéder à une analyse des stéréotypes sexistes dans la publicité. Les résultats seront dévoilés au premier trimestre 2018, lors de la parution de ceux du Baromètre. Le CSA nous a déjà fait part de sa volonté de considérer ensemble ces deux études pour définir des actions futures, avec la ministre des Droits des femmes, mais aussi avec tout autre ministre du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce compris, bien évidemment, celui des Médias.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je voudrais saluer comme vous le travail du CSA et la régularité avec laquelle il réalise ces analyses. Le fait qu'il envisage une publication rassemblant des conclusions communes avec la HAICA est particulièrement intéressant, car cela changera la nature du regard que nous portons sur la diversité. Ce partenariat sera également utile pour amener une réflexion en Tunisie au sujet des stéréotypes prévalant en Belgique et qui pourraient changer au regard de ce qui est véhiculé dans les séries belges.

Vous avez rappelé les résolutions prises par Alter Égales. J'étais à vos côtés jeudi dernier lorsque la RTBF, notamment, s'est exprimée, par le biais de Safia Kessas, au sujet de la responsabilité qu'elle acceptait d'endosser vis-à-vis de la médiatisation des faits de violences faites aux femmes. J'ose espérer que cet élément nous permettra d'aller au-delà et ainsi de réfléchir de manière plus générale à l'ensemble des stéréotypes.

En effet, traiter des situations de violence est une chose, mais traiter des stéréotypes sexistes est évidemment plus compliqué. Je déplore donc que nous ne disposions pas encore des informations qui nous permettraient d'être attentifs à ces questions dans le contrat de gestion, car celui-ci nous occupe en ce moment. J'ose espérer que tous les signaux envoyés aux responsables des médias ces derniers mois, tant par les mouvements féministes que par des instances comme le CSA, leur seront bien parvenus et qu'ils intégreront bien les résultats de ces analyses. Par ailleurs, nous attendrons les résultats au premier trimestre 2018 pour prendre connaissance de ce qu'ils préconisent et recommandent.

1.8 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Propos racistes envers des travailleurs en titres-services»

M. Charles Gardier (MR). – Le 8 décembre dernier, un quotidien faisait état de nombreux cas de racisme envers des aides-ménagères d'une société de titres-services. D'après sa directrice, ce n'est pas un cas isolé. Il est fréquent dans ce secteur d'activités que les travailleuses soient victimes de discriminations de la part des clients. Ces derniers signalent même parfois, lorsqu'ils s'enregistrent auprès de l'agence, ne pas vouloir une femme de couleur ou une femme voilée. Si certains clients finissent par accepter ces femmes, il arrive parfois qu'ils leur interdisent d'utiliser les toilettes!

Madame la Ministre, vous serez d'accord avec moi pour dire qu'en plus d'être choquants, ces propos discriminatoires sont simplement inac-

ceptables! En tant que ministre de l'Égalité des chances, avez-vous connaissance de cas similaires dans d'autres secteurs d'activités où ce type d'attitudes serait également récurrent? La société dont il est question organise des formations et des pièces de théâtre-forum pour savoir comment réagir à de tels propos et sensibiliser le public. Considérez-vous que ce soit un bon moyen pour les personnes victimes de s'extérioriser et peut-être d'oser en parler? Ne faudrait-il pas encourager les sociétés, dont les travailleurs sont confrontés à ce genre de propos, à déposer systématiquement plainte? Et de quelle façon? Le premier thème choisi dans le cadre d'Alter Égales était l'emploi; c'est pourquoi je me permets de vous interroger à ce sujet, car l'emploi est l'un des premiers domaines où sévit la discrimination. Il ne faut perdre aucune occasion de se battre contre ces injustices.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Je rappelle que le racisme est un délit punissable par la loi. Face à des agissements de ce type, nous incitons toujours les victimes à déposer un signalement auprès d'Unia, compétent pour prendre en charge ces discriminations. Nous essayons de rappeler l'existence d'Unia à travers la plupart des campagnes de sensibilisation menées dans le domaine de l'égalité des chances, comme à l'occasion de la campagne de lutte contre le racisme lancée en mars dernier.

Les discriminations que vous évoquez ne m'étonnent malheureusement pas. En 2016, Unia enregistrait une hausse de 48 % des signalements liés à l'emploi par rapport à 2015. Les critères raciaux sont les plus représentés. Pour les travailleurs et travailleuses du secteur des titres-services, nous sommes confrontés à un cas de figure très spécifique. Ce ne sont pas les employeurs qui sont à l'origine de discriminations, mais bien leurs clients et clientes. Le phénomène est aussi scandaleux qu'inquiétant, car il démontre non seulement une généralisation des *a priori* racistes, mais aussi une banalisation et une expression décomplexée de ces idées.

Lors du lancement de la campagne «Le racisme, vous valez mieux que ça!», il y a près d'un an, j'affirmais l'urgence d'agir, tant dans la sphère publique que privée. Ce constat reste toujours vrai aujourd'hui. Le bilan de cette campagne a été particulièrement positif et j'ai l'intention de la relancer dans le courant de l'année 2018.

En outre, les membres de la plateforme de lutte contre le racisme signalent que de nombreux professionnels sont souvent démunis face à des propos racistes et rencontrent des difficultés à y répondre de manière adéquate.

Au vu de ces constats, j'ai décidé d'organiser les universités du racisme destinées aux professionnels et de réunir, durant deux jours, les acteurs de terrain en contact avec des jeunes ou des

adultes et désireux de renforcer leur capacité à lutter contre de tels propos. Ces rencontres se tiendront pendant le premier quadrimestre 2018. La lutte contre les discriminations s'effectue aussi en soutenant des initiatives qui stimulent le développement de la citoyenneté. Je vous rappelle l'existence du dispositif de promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité que nous venons de pérenniser dans un décret.

Une fois encore, j'en appellerai à la responsabilité du monde politique et je serai volontairement provocatrice. Comment demander aux citoyens et citoyennes d'être ouverts à la diversité culturelle, quand un secrétaire d'État du gouvernement fédéral étale presque chaque semaine des propos polémiques et stigmatisants pour les populations d'origine étrangère? Je ne souhaite évidemment pas polémiquer avec vous, Monsieur Gardier, car vous n'êtes pas responsable de cette situation. Je sais aussi que l'attitude de M. Francken et de ses collègues de la N-VA ne constitue pas l'unique explication des comportements racistes. Mais le mal est profond. Dans un contexte de crise économique, sociale et culturelle, le boulevard qui leur a été ouvert par les personnes que je viens de citer contribue clairement à renforcer un climat délétère. Il faudra davantage qu'un recadrage si nous voulons vraiment y mettre fin.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, votre réponse me sidère quelque peu. Elle commençait pourtant bien, mais s'est achevée de façon absolument pathétique. Au fond, je pense que nous partageons le même constat et l'envie de réagir face aux mêmes problématiques. Mais vous me répondez d'une manière que vous n'auriez peut-être pas employée s'il s'était agi d'un député appartenant à un autre groupe politique, en faisant appel à des stéréotypes qui me stigmatisent personnellement. Et dans le domaine des stéréotypes, nous pourrions encore discuter de M. Francken et de la politique mise en place sous sa direction. Je pense que pour éviter le racisme et les dérives dont il est ici question, il faut aussi prendre des mesures plus claires et lutter contre certaines dérives. Mais je n'entrerai pas dans ce débat.

J'étais simplement outré d'apprendre que des clients des sociétés de titres-services avaient de tels comportements. Je voulais vous entendre – et je vous ai entendue – vous exprimer sur votre prise de conscience vis-à-vis de ces réalités, et j'aimerais en savoir encore un peu plus sur les mesures que vous seriez prêtes à prendre pour encourager et mettre en exergue des initiatives qui permettent la sensibilisation du public.

En résumé, vous blâmez, un peu comme d'habitude, le gouvernement fédéral pour tous les maux de notre société. Je ne m'attendais pas du tout à ce que votre réponse s'achève ainsi. Cette attitude commence vraiment à bien faire. Votre réponse me paraît tout à fait regrettable. Ma question était parfaitement légitime et concernait une

problématique qui me scandalise, et je n'apprécie pas du tout que vous me répondiez en cherchant à me stigmatiser personnellement.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

1.9 Question de M. Charles Gardier à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Prostitution sur internet»

M. Charles Gardier (MR). – La prostitution est en pleine mutation. Comme tout secteur, elle est confrontée à l'évolution et au passage au numérique. Lorsqu'on évoque les applications mobiles ou sites internet proposant du sexe contre rémunération, on pense directement au cas des *sugar daddies* qui a fait couler beaucoup d'encre dernièrement. Toutefois, il en existe beaucoup d'autres. Le problème, c'est que le phénomène est aujourd'hui plus varié et donc plus difficile à combattre. En effet, «ICAR Wallonie», ASBL liégeoise active dans le soutien et l'accompagnement de la personne prostituée et de ses proches, relève cette situation nouvelle où il est beaucoup plus compliqué de cibler de manière précise les situations des personnes qui ont recours à la prostitution.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des nouvelles difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs de terrain quant à la prostitution sur internet? Quel type de soutien la Fédération Wallonie-Bruxelles leur accorde-t-elle actuellement? Quel(s) mécanisme(s) pourrai(en)t être mis en place pour aider à résoudre cette problématique?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Aujourd'hui, le monde politique dans son ensemble a une responsabilité. Et je n'en dirai pas plus. Je suis sensibilisée à l'évolution des technologies, en particulier celle d'internet, et à ses conséquences sur la prostitution.

L'étude commandée par mon cabinet en 2015 a également confirmé la difficulté de chiffrer le phénomène prostitutionnel, notamment eu égard aux évolutions technologiques.

Concernant les initiatives de mon cabinet pour lutter contre ce phénomène en Fédération Wallonie-Bruxelles, je les évoque régulièrement en commission. La campagne de sensibilisation en cours sur la prostitution étudiante et les animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en sont quelques exemples prégnants.

Afin de compléter ces actions, mais aussi de considérer ce phénomène à travers un spectre plus large, je souhaite revenir sur les résultats du travail de la quatrième édition de l'assemblée Alter Égales, puisque cette session était consacrée au droit à l'intégrité physique et psychique.

L'une des trois sous-commissions désignées en 2017 avait pour thématique les violences dans la prostitution. Les recommandations formulées à ce sujet ont été adoptées la semaine dernière, le 14 décembre. En substance, ces recommandations préconisent de renforcer les formations et l'éducation, d'améliorer les outils d'analyse, de condamner les auteurs de violence à l'égard des personnes prostituées, mais aussi d'avoir une politique intégrée à tous les niveaux de pouvoir, puisque la question de la prostitution dépasse le champ des compétences strict de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'espère que je ne vous ai pas choqué en déclarant cela. Pour votre information, les propositions formulées sont toutes disponibles sur le site www.alteregales.be.

Par ailleurs, je me suis engagée, lors de cette assemblée, à organiser une table ronde ministérielle avec l'ensemble des ministres compétents et ouverte aux associations de terrain, afin de présenter l'ensemble des recommandations formulées, y compris celles relatives à la prostitution, notamment en ligne.

Enfin, comme j'ai déjà pu l'exprimer à plusieurs reprises en commission, mais aussi dans les médias, nous devons mener une réflexion plus large autour du phénomène prostitutionnel. C'est la raison pour laquelle j'en appelle à un débat serein avec les différents niveaux de pouvoir.

M. Charles Gardier (MR). – Ma question portait sur l'évolution de la prostitution par rapport à internet. Ce phénomène est d'ailleurs souligné par l'ASBL dont j'ai cité le travail. Je n'ai aucun doute sur le fait que vous menez des actions dans ce domaine. Et vous l'aviez d'ailleurs déclaré à plusieurs reprises. Mais là, il s'agit d'une nouvelle spécificité avec, entre autres, la problématique des *sugar daddies*. J'aurais voulu vous entendre à ce propos.

En ce qui concerne les rôles des différents niveaux de pouvoirs, il existe en effet un certain nombre de matières totalement transversales. Mais il n'en demeure pas moins que c'est en votre titre de ministre de l'Égalité des chances que je vous interroge. À ce titre, vous pouvez mener des actions sans pour autant mentionner la responsabilité ou coresponsabilité des autres. Ceci étant, j'admets que cette matière est transversale.

1.10 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Chansons sexistes dans le folklore es-

tudiantin»

Mme Lyseline Louvigny (MR). –

Un étudiant sur cinq a déjà été victime d'une agression sexuelle et un étudiant sur quatre a reconnu avoir été l'auteur d'actes sexuels non consentis, selon une étude réalisée sur environ 800 étudiants, à Liège. La culture du viol est bien présente sur les différents campus de Belgique et ne cesse de faire de nouvelles jeunes victimes en banalisant les comportements d'agression sexuelle.

Cette culture est aussi bien alimentée par les médias et la société que par les étudiants eux-mêmes. La chanson «*Une dernière sodomie*» présentée lors de la 43^e édition du festival de la chanson estudiantine tend à promouvoir le viol, mais, pour les responsables de l'Université libre de Bruxelles (ULB), elle ne mérite pas d'être censurée puisqu'elle a été rédigée dans un contexte de second degré.

Sans condamner le folklore étudiant, qui fait partie de l'identité de l'université, il importe de conscientiser les étudiants à la problématique du viol, mais surtout à la question du consentement. En effet, lors de relations sexuelles, le consentement des deux personnes est nécessaire, mais celles-ci doivent aussi savoir à quoi elles ont consenti. Or, pour beaucoup, l'absence du «non» équivaut à un «oui», peu importe l'état de leur victime. Et le type de message véhiculé par la chanson estudiantine tend à renforcer la banalisation de ce type de comportement.

Madame la Ministre, avez-vous pris contact avec le ministre de l'Enseignement supérieur ou avec les deux organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire?

Quelle réponse politique peut-on apporter pour lutter contre la banalisation de ce type de message?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, comme les chiffres issus de récentes études et l'actualité nous l'ont démontré ces dernières semaines, le sexisme est présent partout, tout le temps et sous toutes ses formes. Il n'y a malheureusement aucune raison de croire qu'un secteur serait épargné. Le monde étudiant n'y échappe donc pas. La chanson estudiantine polémique à laquelle vous faites allusion en est d'ailleurs une illustration inquiétante. Les autorités de l'ULB ont réagi en exigeant un cadrage. Il semble ainsi que lors du concours en question, la chanson ait été introduite et «contextualisée». Par ailleurs, les organisateurs ont entamé un dialogue avec le cercle féministe interne à l'ULB, cercle très actif, sur la question.

Si j'ai beaucoup de respect pour le folklore estudiantin et que je ne veux certainement pas basculer dans la pudibonderie, je considère qu'il y a des limites à ne pas franchir. Lorsque, sous couvert de l'humour, on fait l'apologie des relations sexuelles non consenties, la ligne rouge est clairement franchie.

La lutte contre les comportements sexistes est un combat de longue haleine. Dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit, avant tout, de faire évoluer les mentalités par la sensibilisation aux questions d'égalité hommes-femmes dès le plus jeune âge, en privilégiant la mixité à tous les niveaux et en renforçant la formation des professionnels. Les politiques que je mène dans le cadre des plans relatifs à l'égalité hommes-femmes ou de lutte contre les violences sexistes s'inscrivent dans cette perspective. Je les évoque régulièrement en commission. Demain, je soumettrai d'ailleurs au gouvernement, comme chaque année, le plan de lutte contre les violences, le but étant d'évaluer la mise en œuvre de l'ensemble des mesures concernées.

Je voudrais également rappeler qu'une action est soutenue dans le cadre de l'appel à projets Alter Égales 2017 à hauteur de 20 000 euros au bénéfice de l'ULB. Il s'agit d'un projet de lutte contre le sexisme et le harcèlement au sein de l'université. Parmi les actions envisagées, une campagne de sensibilisation d'envergure a été lancée sur le campus le 20 novembre dernier. Concernant la thématique 2017 d'Alter Égales, une des trois sous-commissions mises en place portait strictement sur les violences sexistes perpétrées dans l'espace public. Les conclusions de ces travaux ont été présentées et sont publiées sur internet. Il est essentiel de mobiliser tous les niveaux de pouvoir, tant les Régions, l'État fédéral que les communes, pour pouvoir aborder ces conclusions et prendre différentes dispositions de manière intégrée et concertée.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, vous commencez votre réponse en indiquant que l'on retrouve cette problématique partout. Vous dites que l'ULB a réagi. Avez-vous, vous-même, réagi?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Non, car ils ont réagi très rapidement.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Les deux réactions ne sont-elles pas complémentaires? Certes, de nombreux appels à projets sont lancés, mais quand la ministre de l'Égalité des chances réagit, c'est un message fort qui est envoyé, et ces jeunes voient que nous sommes très attentifs à cette problématique?

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de Mme Marie-Dominique Simonet, intitulée «Résultats de l'étude sur l'*e-learning*», et de

Mme Véronique Waroux, intitulée «Mise en œuvre de la politique locale de jeunesse», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h35.*